

# BAREME DES HONORAIRES\*

LOIN° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

**Mandataire indépendant : Francis BAGARD**

## Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 € à 75 000 € : forfait 7 000 € TTC	300 001 à 400 000 € : forfait 18 000 € TTC
75 001 à 150 000 € : forfait 8 000 € TTC	400 001 à 500 000 € : 5 %
150 001 à 220 000 € : forfait 12 000 € TTC	500 001 à 1 000 000 € : 4%
220 001 à 300 000 € : forfait 14 000 € TTC	Au-delà de 1 000 001 € : 3%

## Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 50 m <sup>2</sup>		50 à 100 m <sup>2</sup>		> 100 m <sup>2</sup>	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m <sup>2</sup>	-	3 € / m <sup>2</sup>	-	2 € / m <sup>2</sup>	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m <sup>2</sup>	6 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup>
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux par l'agence	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	2 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>	1 € / m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>14 € / m<sup>2</sup></b>	<b>10 € / m<sup>2</sup></b>	<b>12 € / m<sup>2</sup></b>	<b>9 € / m<sup>2</sup></b>	<b>9 € / m<sup>2</sup></b>	<b>7 € / m<sup>2</sup></b>

## Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

### Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 50 000 € : 4 000 € HT
50 001 à 500 000 € : 8 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 6 % HT

### Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

### Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

### Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT  
(Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

## Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

## Immobilier à usage agricole

### Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien  
Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

### Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer  
(Rédaction du bail par le notaire)

\* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/03/2022